

Procès-verbal du conseil municipal

du 22 mai 2023



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Maire du POULIGUEN, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mai 2023.

Étaient présents : M. Norbert SAMAMA, Maire ; Mme Fabienne LE HÉNO, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Erika ETIENNE, M. Raphaël THIOILLIER, Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, M. Alain GUICHARD, M. Patrick GUÉGUEN, M. Jean-Loup CHATELLIER, M. Philippe DELAVERGNE, M. Pierre-André LARIVIÈRE, Mme Amélie FRÉCHINIÉ, Mme Armelle SAMZUN, Mme Manon JAOUEN FREDOU, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH, M. Nicolas PALLIER.

Excusés : M. Didier BRULÉ, Mme Marion LALOUE, M. Frédéric DOUNONT, Mme Réjane DOUNONT, Mme Nathalie BODELLE, M. Alain DORÉ, Mme Valérie GANTHIER ont respectivement donné pouvoir à M. Hervé HOGOMMAT, Mme Amélie FRÉCHINIÉ, M. Patrick GUÉGUEN, Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, Mme Erika ETIENNE, M. Bruno de SAINT SALVY et M. Nicolas PALLIER.

Absents : M. Cyrille CARON.

L'assemblée a choisi, en son sein, comme secrétaire, Mme Armelle SAMZUN, fonction qu'elle a acceptée.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Membres Présents : 19 Ayant donné procuration : 7 Nombre de Votants : 26
--

Ordre du jour

1. Création de deux contrats d'engagements éducatif
2. Référent déontologue élus
3. Dissolution du SIVU de l'aérodrome
4. Exploitation de l'activité de location de mobilier et de matériel de plage – Plage du Nau
5. Mission locale – Fonds local d'Aide aux Jeunes – Participation 2023
6. Réaffectation de la subvention au CNBPP
7. Subvention exceptionnelle à l'Amicale bouliste pouliguennaise
8. Convention Culture en folie – Subvention de 23 400 €

Avant le début du conseil municipal, M. le Maire débute le conseil municipal par une déclaration de soutien à Yannick MOREZ, Maire de Saint Brévin les Pins et annonce le vote d'une motion de soutien lors du prochain conseil municipal, pour exprimer de la solidarité au maire de Saint-Brévin mais aussi pour alerter les pouvoirs publics sur l'urgence de prendre réellement en compte les menaces qui pèsent sur les élus de la République.

Appel des conseillers municipaux présents.

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 21 octobre 2022, 28 octobre 2022, 8 décembre 2022, 6 février 2023, 20 mars 2023 et 11 avril 2023.

1- Création de deux contrats d'engagement éducatif

Mme Amélie FRÉCHINIÉ est absente pour le vote de cette délibération.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

2- Référent déontologue élus.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. le Maire. (voir délibération)

M. de SAINT SALVY souhaite en savoir plus sur les modalités de fonctionnement.

Il est noté que tout élu peut saisir le référent mais il semble que le fonctionnement dépend de la collectivité.

Si la minorité souhaite saisir le référent, la majorité a-t-elle un droit de regard sur les demandes ?

M. le Maire indique qu'il y a un coût, qui est porté par la commune. Lorsqu'une question se posera, il faudra saisir le référent déontologue mais préalablement une demande sera faite à l'AMF pour confirmer que la question est bien en lien avec la charte de l'élu local, ce qui justifiera la prise en charge par la commune.

M. PALLIER a plusieurs questions, quelle est la responsabilité juridique du référent ? quelle sera la valeur juridique du conseil donné par celui-ci ? et pouvons-nous être sûr de l'impartialité et de la neutralité des personnes notées sur la liste ?

M. le Maire rappelle que les personnes sur la liste sont des référents qui ont tous une certaine

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. DELAVERGNE. (voir délibération)

M. de SAINT SALVY indique que le groupe « Ensemble pour le Pouliguen » s'abstiendra comme il le fait de manière constante sur les délibérations relatives à des subventions, puisque selon lui la minorité n'est pas associée à l'examen des demandes.

M. le Maire ajoute que cette demande a été soumise en commission des finances et que les éléments connus ont été communiqués.

Le calcul appliqué a été décidé en accord avec l'OMS pour l'ensemble des associations qui seraient susceptibles de participer à une compétition nationale.

Délibération adoptée à la majorité absolue, 5 abstentions (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LELEUCH).

7- Réaffectation de la subvention au CNBPP

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. le Maire. (voir délibération)

Délibération adoptée à la majorité absolue, 5 abstentions (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LELEUCH).

8- Convention Culture en folie - Subvention de 23 400 €.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUÉGUEN. (voir délibération)

M. GUÉGUEN et M. LE LEUCH ne prennent pas part au vote et quittent la salle au moment du vote.

Délibération adoptée à la majorité absolue, 4 abstentions (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE).

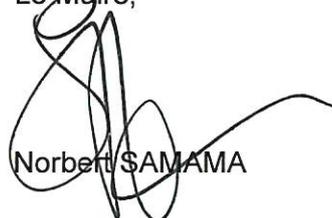
La secrétaire de séance,



Armelle SAMZUN



Le Maire,



Norbert SAMAMA